

www.e-rara.ch

De la réforme financière en Angleterre

Parnell, Henry

Paris, 1832

ETH-Bibliothek Zürich

Persistent Link: <https://doi.org/10.3931/e-rara-86791>

Avant-propos du traducteur.

www.e-rara.ch

Die Plattform e-rara.ch macht die in Schweizer Bibliotheken vorhandenen Drucke online verfügbar. Das Spektrum reicht von Büchern über Karten bis zu illustrierten Materialien – von den Anfängen des Buchdrucks bis ins 20. Jahrhundert.

e-rara.ch provides online access to rare books available in Swiss libraries. The holdings extend from books and maps to illustrated material – from the beginnings of printing to the 20th century.

e-rara.ch met en ligne des reproductions numériques d'imprimés conservés dans les bibliothèques de Suisse. L'éventail va des livres aux documents iconographiques en passant par les cartes – des débuts de l'imprimerie jusqu'au 20e siècle.

e-rara.ch mette a disposizione in rete le edizioni antiche conservate nelle biblioteche svizzere. La collezione comprende libri, carte geografiche e materiale illustrato che risalgono agli inizi della tipografia fino ad arrivare al XX secolo.

Nutzungsbedingungen Dieses Digitalisat kann kostenfrei heruntergeladen werden. Die Lizenzierungsart und die Nutzungsbedingungen sind individuell zu jedem Dokument in den Titelnformationen angegeben. Für weitere Informationen siehe auch [Link]

Terms of Use This digital copy can be downloaded free of charge. The type of licensing and the terms of use are indicated in the title information for each document individually. For further information please refer to the terms of use on [Link]

Conditions d'utilisation Ce document numérique peut être téléchargé gratuitement. Son statut juridique et ses conditions d'utilisation sont précisés dans sa notice détaillée. Pour de plus amples informations, voir [Link]

Condizioni di utilizzo Questo documento può essere scaricato gratuitamente. Il tipo di licenza e le condizioni di utilizzo sono indicate nella notizia bibliografica del singolo documento. Per ulteriori informazioni vedi anche [Link]

AVANT-PROPOS

DU TRADUCTEUR.

L'intérêt qui s'attache à la situation financière d'un pays tel que l'Angleterre, ne saurait être contesté. Sous ce rapport, la traduction que nous offrons au public, ne saurait manquer d'être accueillie par lui avec faveur. Ce n'est point là toutefois le motif qui nous a dirigé dans ce travail. Nous avons pensé que cet examen consciencieux des réformes financières qu'appelle l'Angleterre, s'appliquait à la France avec non moins de force et d'opportunité.

On ne saurait nier que dans les quinze années de gouvernement représentatif, de 1814 à 1830, la France n'ait fait d'incontestables progrès dans la voie des améliorations financières. Alors, les discussions du budget ouvraient chaque année, à la tribune, une vaste carrière où brilla plus d'un beau talent, où furent proclamés des principes vrais et de courageuses vérités. Soyons justes envers tout le monde; l'un des ministres

les moins populaires de la restauration , M. de Villèle , a rendu de grands et éminens services à notre système financier. C'est à lui que nous devons cette régularité et cet ordre dans la comptabilité publique, que nos voisins cherchent avec raison à s'approprier.

Toutefois, de toutes ces lumières, de tant de discussions savantes et laborieuses, il n'est résulté aucun adoucissement réel aux charges du pays. La restauration avait trop de services à solder, trop d'abus à maintenir, trop d'ambitions à satisfaire, pour qu'il n'en fut pas ainsi.

La révolution de juillet 1830, promettait un autre résultat. Nous ne retracerons pas ici les causes et les motifs qui ont pu s'opposer au soulagement immédiat des contribuables. Les charges publiques se sont sensiblement accrues depuis deux ans et rien n'annonce encore le terme de tant et de si pénibles sacrifices.

Il est possible que la réduction des dépenses publiques, soit une question toute politique, et qu'on ne saurait isoler des circonstances qui nous entourent. Nous laissons cet examen à la presse et aux chambres. Mais plus on nous prouvera que les immenses sacrifices auxquels la France se résigne, sont nécessaires, plus nous appuierons sur la nécessité de rendre ces sacrifices le moins pénibles possible. On croit avoir tout fait quand on a résolu la question de la quotité de l'impôt. On devrait savoir qu'à côté de cette question,

s'en élève une autre non moins grave, non moins urgente, celle de la nature et de l'assiette de l'impôt.

En tête et avant toutes les autres, se présente la question des droits protecteurs, non vidée encore, grâce à l'étonnante obstination de nos hommes d'état. Nous conjurons nos concitoyens de se pénétrer des principes si lucidement développés par le publiciste anglais sur cette importante matière, dans l'ouvrage que nous publions. Ici nous l'espérons, tous les bons esprits reconnaîtront avec l'auteur, que l'intérêt des peuples est d'accord avec une saine politique, et que différer plus longtems une réforme qu'appellent tant de motifs puissants, tant de raisons concluantes, c'est fermer sciemment les yeux à l'évidence, c'est, qu'on nous pardonne l'expression, s'insurger contre le bon sens.

Malheureusement, en matière de finances, il n'y a pas de petites fautes. La moindre erreur porte des fruits amers, dans le présent et dans l'avenir. Comme les Anglais, comme tant d'autres peuples, nous portons aujourd'hui la peine de l'ignorance et des préjugés de nos pères. Epargnons du moins ce châtimement à nos neveux. En soulageant le présent, améliorons l'avenir.

A cet égard, on ne lira point sans fruit dans cet ouvrage, ce que dit l'auteur au sujet des emprunts et du crédit public. Que de fausses théories, que de doctrines erronnées, ont cours encore parmi nos financiers,

sur cette matière importante et vitale! N'avons-nous pas vu, à la session dernière, un de nos députés les plus éclairés et les plus consciencieux, M. Lafitte, se constituer le défenseur officieux de l'amortissement, et par cet appui fatal prêté au ministère, assurer pour une année encore, la conservation d'un des abus les plus flagrants, de l'une des mystifications les plus naïves, dont nos annales financières fassent mention.

Nous le répétons, à part les renseignemens neufs et intéressants que contient cet ouvrage sur les finances de l'Angleterre, sur son crédit, son industrie et son commerce, nous croyons que nos hommes d'état y puiseront plus d'une leçon utile, et nous en recommandons la lecture aux gouvernés comme aux gouvernans. Les premiers, s'éclairant sur leurs véritables intérêts, y apprendront à estimer à leur juste valeur, les sophismes dont on les a bercés jusqu'à ce jour pour maintenir par leurs mains l'œuvre du gaspillage et du monopole, dont ils sont eux-mêmes les premières victimes. Les hommes que leur position appelle à l'exercice du pouvoir ou aux fonctions législatives, feront bien de méditer ce livre que le caractère de son auteur, les fonctions qu'il a remplies, et l'autorité de sa parole, dans les matières financières et économiques, recommandent spécialement à leur attention.

On sait que sir Henri Parnell, l'un des économistes anglais les plus estimés, a fait partie du ministère de la

réforme où l'avaient appelé la fermeté de ses principes, non moins que la sagesse de ses doctrines, à la conservation desquelles, il n'a pas hésité de sacrifier son portefeuille (1), sacrifice rare en tout pays, titre de recommandation qui en vaut bien un autre.

POUR LA TROISIÈME ÉDITION.

Les nombreuses discussions de la tribune et de la presse relatives aux matières traitées dans cet ouvrage, ont été de la part de l'auteur, l'objet d'un examen approfondi. En conséquence, on a ajouté à cette édition divers documents propres à compléter l'exposé de la situation financière du pays. On a aussi donné l'état comparatif du commerce, des manufactures et de l'agriculture de l'Irlande, à l'époque de l'Union et à l'époque actuelle.

Cette édition contient en outre un index.

Paris, le 1^{er} février 1851.

(1) Sir Henry Parnell fut appelé au ministère de la guerre à l'époque où l'administration de lord Grey succéda à celle du duc de Wellington. Lors de la première discussion sur l'emprunt russe-hollandais, il crut devoir rester fidèle à ses principes, et ne vota pas avec le gouvernement. Le lendemain 27 janvier 1852, il n'était plus ministre.

religieux ou l'avaient appelé la femme de ses principes, non moins que la sagesse de ses doctrines, à la conservation desquelles, il n'a pas hésité de sacrifier son particulier (1), sacrifié rare en tout pays, titre de l'administration qui en fait deux au moins.

Le premier de ces deux titres est celui de ministre, et le second celui de directeur. Le ministre est le chef de l'administration, et le directeur est son représentant. Le ministre est responsable de l'administration, et le directeur est responsable de son service. Le ministre est le chef de l'administration, et le directeur est son représentant. Le ministre est responsable de l'administration, et le directeur est responsable de son service.

(1) Sir Henry Parnell fut appelé au ministère de la guerre à l'époque de l'administration de lord Grey succédé à celle de lord Wellington. Lors de la première discussion sur l'armement russe-hongrois, il crut devoir rendre hommage à son pays, et se fit entendre avec le gouvernement de l'empire.